

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°10
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 29 mars à 14h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 22 mars 2021, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Clotilde CORRENOZ, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Marcel BOS, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS : 2

Didier COMELLA

Patrick HUSTACHE

POUVOIRS : 1

Patrick HUSTACHE, pouvoir à Clotilde CORRENOZ

Stéphane VIEUX a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget primitif 2021

Madame le Maire,

considérant,

l'approbation du Compte administratif 2020 et l'adoption de l'affectation des résultats 2020,
les taux retenus des Taxes locales pour l'exercice 2021,
les tarifs retenus pour les services eau potable et assainissement pour l'exercice 2021,

propose à l'assemblée un Budget primitif 2021 qui s'établit comme suit :

	SECTION DE FONCTIO.	SECTION D'INVEST.	TOTAL
Recettes	77 991,46 €	148 066,72 €	226 058,18 €
Dépenses	77 991,46 €	148 066,72 €	226 058,18 €

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

à une abstention (Stéphane GIRARD),

approuve le Budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus,

et **charge** Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,



pour HUSTACHE
[Handwritten signatures in blue ink]